

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 13 janvier 2021 à 20 heures par visioconférence et sera webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Anne Poussard, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général et Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-01-34

Participation - Ville de Carignan - Alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE proclamer la Ville de Carignan comme Municipalité alliée contre la violence conjugale.